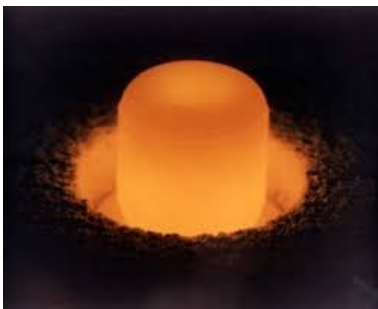


<https://ricochets.cc/Nucleaire-evacuation-de-force-en-cas-d-accident.html>



Nucléaire : évacuation de force en cas d'accident

- Les Articles -



Publication date: mercredi 29 août 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Le Lundi 20 août 2018

Absurde ! et criminel ! Le gouvernement asticote les préfets pour qu'ils mettent en place fissa un plan d'évacuation immédiate de la population autour des centrales nucléaires en cas d'accident majeur. C'est reconnaître enfin que le danger est imminent. Seul hic, et de taille, cette directive limite la mesure à 20km tracés au compas sur une carte et ne tient pas compte des vents (le mistral par exemple) qui propagent la radioactivité mortelle bien au-delà du périmètre (1200km pour Tchernobyl, 450km pour Fukushima). En revanche les autorités (armée, gendarmerie, police) empêcheront les personnes concernées de fuir par leur propre moyens.

Reporter sur la population la responsabilité des conséquences de la catastrophe

Par une instruction datée du 1er août 2018 le Ministère de l'Intérieur lance, en catimini, l'organisation de l'évacuation forcée de la population dans un rayon de 20km autour des Installations Nucléaires de Base (INB) et des Installations Nucléaires de Base Secrètes (INBS) militaires. La « doctrine nationale pour l'élaboration des Plan Particuliers d'Intervention (PPI) autour des installations nucléaires de base » en cas d'accident nucléaire évolue donc à grand pas.

A croire que, enfin, les autorités commencent à comprendre le danger de la destruction atomique dite civile. Mais tout en le minorant puisque d'une part il est hors de propos de mettre un terme à cette hérésie technophile déshumanisée qu'est le nucléaire mais au contraire d'assurer sa poursuite et, d'autre part, de reporter sur la population la responsabilité des conséquences de la catastrophe atomique à venir.

Ainsi le cynisme l'emporte sur la sagesse et la raison. Oui il y aura des victimes et des morts, oui on va évacuer de force la population sans espoir de retour, oui c'est sous la pression de citoyens engagés et lanceurs d'alerte que le voile de l'omerta se déchire, oui depuis mai 2017 le pouvoir politique le sait officiellement mais on ne sera opérationnel qu'en 2019, oui on fera semblant d'impliquer les CLI (Commissions Locales d'Information), oui la catastrophe peut se prolonger et s'étendre, oui il faudra avoir recours à la force contre les citoyens qui souhaiteraient rester chez eux ou à proximité ou bien qui oseraient fuir d'eux-mêmes :

« Cette nouvelle phase immédiate passe par une planification, que je souhaite robuste et crédible, des modalités d'évacuation des populations, de leur accueil et, si nécessaire, de leur relogement durable, à une distance suffisante pour éviter d'éventuelles évacuations successives et toute concentration de populations à proximité d'un site accidenté. »... « les exercices doivent évoluer pour tester de la manière la plus pratique possible la capacité des pouvoirs publics à gérer une évacuation immédiate sur 5 km, ainsi que les éventuelles auto-évacuations qu'elle pourrait engendrer »

Mesures cosmétiques

Evidemment, comme les pouvoirs publics seront dans l'incapacité de gérer correctement la catastrophe nucléaire tricolore, il faut tenter de rassurer le petit peuple en lui distribuant, dans un rayon maximum de 20km autour des sites atomiques, des pastilles d'iode : « une distribution complémentaire préventive d'iode stable doit être réalisée dans le rayon de 10 à 20 km autour des CNPE (Centre Nucléaire de Production Electrique). Au delà de 20km il n'y aurait donc pas de danger selon les autorités qui nous refont le coup du nuage radioactif de Tchernobyl s'arrêtant aux

frontières ou ne dépassant pas le côté pair ou impair des rues.

Plusieurs autres problèmes de taille illustrent l'impossibilité de faire face à une catastrophe et de protéger les populations des radiations :

- ▶ l'iode des pastilles sature la thyroïde pour que l'iode radioactive ¹³¹ émise par l'installation nucléaire ne trouve de place pour se fixer dans la glande, mais la pastille ne protège pas les autres organes et tissus des atteintes des autres radio-contaminants (peau, squelette, foie, rate, coeur, poumon, vessie,...). Et on voit mal les autorités distribuer à chaque personne, enfant compris, des combinaisons de protection contre les radiations tueuses, ni des masques filtrants (d'ailleurs il n'en existe pas de petites tailles et de très petites tailles pour les bébés et nourrissons).
- ▶ il faudrait absorber et saturer sa glande thyroïde avec ces pastilles ... deux heures avant l'arrivée de l'iode ¹³¹ radioactive. Mais qui peut dans sa boule de cristal savoir quand se produira la catastrophe avec son dégagement mortel et absorber sa pastille avant ? Et quid des personnes adultes et enfants se trouvant en campagne, éloignées de leur domicile, au travail ou au collège, au centre commercial ou à la pêche,... ?
- ▶ les sirènes d'alerte ne sont déclenchées que sur ordre du préfet et après concertation avec les exploitants nucléaires. Problème : ceux-ci ont pris l'habitude depuis des dizaines d'années de masquer les rejets radioactifs quotidiens de leurs installations et d'en minorer les impacts délétères. Et de mentir aux autorités comme à la population.
- ▶ Les sirènes ne sont pas audibles au-delà de quelques centaines de mètres comme l'attestent tous les exercices-tests de ces dernières années. Et le temps que les maires de chaque commune soient prévenus, qu'ils se concertent avec les autres élu-es : il va s'en passer du temps ! Et puis évacuer le village ou la ville : avec quels moyens ? en trottinette, en roller, à cheval, avec le camion de pompier à 5 places ? Il faudrait un autobus pour 60 personnes, rien que pour 3000 personnes il faudrait donc 50 autocars stationnés en permanence dans le village. Plein de carburant fait en permanence et suffisant pour parcourir à minima 500km. Absurde. Et quid des personnes âgées ou invalides ou à mobilités réduites ou en établissements EPHAD ou ne supportant pas l'iode ? On les sacrifie par principe ?

Famines nucléaires en vue

Si l'accident se produit en pleine nuit : chacun peut imaginer sa propre incertitude et celles des uns et des autres, la panique générale, le souhait de rassembler un minimum d'affaires personnelles (oubliez les vêtements et les jouets des petits, les cahiers et livres scolaires, la hifi et la télé, le frigo et congélateur emplies de victuailles, les tomates et légumes du potager, ...). Si c'est en journée : vous tenterez de récupérer vos enfants à l'école ou au parc de jeu, mais oubliez-les. De toute façon les autorités vous l'interdiront et vous traiteront comme des objets, mitraillettes pointées sur vous.

Et petit oubli (volontaire) du pouvoir technocratique pro-nucléaire : et si la catastrophe nucléaire s'accompagne de routes impraticables ? De voies ferrées détruites ? De changement du sens du vent ? De pluies torrentielles ou d'inondations ? D'incendies ? D'explosions de gaz ? De rejets chimiques toxiques ? Euh, ça on ne peut l'envisager ni en parler, ce serait la fin du nucléaire.

Aussi, dans sa circulaire décisionnaire, le pouvoir nucléocrate se veut rassurant : « À » les services du ministère de l'Intérieur et la mission nationale d'appui au risque nucléaire , se tiennent à votre disposition". Celle des préfets en

charge de la répression évidemment.

Article édité par Etienne Maillet

PS:

PS : Cet article confirme un communiqué émis il y a quelques années par Parti pour la décroissance indiquant que des textes existeraient visant à relaxer les normes alimentaires en cas de catastrophe atomique. En raison de la pollution généralisée, assouplir les normes deviendrait nécessaire pour éviter la famine. Certains textes prévoiraient même la consignation des populations des zones les plus touchées. La France abriterait alors un immense camp de concentration, dont on ne sortirait, ni rentrerait. Que chacun imagine sa propre situation, s'il lui était interdit de revoir ses proches de derrière la frontière nucléaire.

EM

Illustration : barreau de plutonium. Le rougeolement est lié aux émissions radioactives propre au matériau